

CTE – 029M
C.P. – P.L. 88
Gestion des matières
résiduelles

Saputo

Saint-Léonard, le 13 avril 2010

Monsieur Dany Henley
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le secrétaire,

Nous profitons de l'occasion qui se présente à nous pour vous transmettre nos commentaires sur le projet de loi no 88 faisant l'objet de consultations publiques aujourd'hui. Bien que nous n'y participions pas, il est important que vous sachiez que nous sommes directement concernés par cette pièce législative puisque nous générons des contenants, des emballages et des imprimés.

Tout d'abord, nous saluons les grands principes de cette pièce législative présentée à l'Assemblée nationale par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp. Nous sommes heureux que la méthode de calcul de la compensation annuelle aux municipalités s'articule autour des critères de performance et d'efficacité établis par Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Aussi, nous sommes satisfaits de constater que la pleine compensation des coûts nets ne sera effective qu'à compter de 2015.

Nous sommes toutefois perplexes et inquiets des impacts du montant forfaitaire de 6,55 % ajouté aux coûts de services de collecte efficaces et performants. Contrairement aux municipalités qui réclament une compensation de l'ensemble des coûts de la collecte et demandent ni plus ni moins qu'un chèque en blanc, ÉEQ et l'industrie privilégient un nouveau partenariat privé/public basé sur les coûts nets de services efficaces et performants de la collecte jusqu'au conditionnement des matières.

En fait, nous sommes en accord avec les commentaires et amendements présentés dans le mémoire de ÉEQ. Nous espérons d'ailleurs que le législateur québécois retiendra ces modifications qui ne visent qu'à assurer la pérennité d'un partenariat privé/public qui a su faire ses preuves et qui constitue un élément central du succès de la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le secrétaire, nos salutations distinguées.


Claude Pinard
Vice-président exécutif,
Communications et responsabilité sociale

Saputo inc.

6860 boul. Métropolitain Est
St Léonard (Québec)
Canada H1P 1X8

Tél. : 514-328-6662
www.saputo.com